

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1876.

---

Déclaration signée, le 15 avril 1876, entre la Belgique et l'Autriche-Hongrie, pour la protection réciproque des marques de fabrique ou de commerce et des modèles ou dessins de fabrique (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. PETY DE THOZÉE.

---

MESSIEURS,

Une déclaration signée à Bruxelles, le 15 avril dernier, entre la Belgique et l'Autriche-Hongrie, garantit la protection réciproque des marques de fabrique ou de commerce et des modèles ou dessins de fabrique.

Cet acte international, qui sauvegarde une branche importante de la propriété intellectuelle, est conçu dans l'esprit des arrangements de même nature précédemment conclus avec l'Allemagne, le Chili et d'autres pays.

La section centrale a l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'adopter le projet de loi approuvant la déclaration échangée le 15 avril 1876.

*Le Rapporteur,*  
PETY DE THOZÉE.

*Le Président,*  
THIBAUT.

---

(1) Projet de loi, n° 49.

(2) La commission était composée de MM. THIBAUT, président, VAN ISEGHEM, DE BECKER, PETY DE THOZÉE, DE DECKER, GUILLERY et VERBRUGHEN.

---